

Compte rendu
Non exhaustif et succinct
Réunion CSE du 30/10/23

Suivez notre actualité :

www.fo-das.fr

BLAGNAC, le 06/11/2023

État des effectifs au 30/09/2023 :

DAS : 1349 & 116,79 intérimaires
IBERICA : 186 et aucun intérim
GMBH (Allemagne) : 105 dont 20 intérim
Ylipson : 65
Chine : 7
AUSGAEL (USA) : 3

Filiales DAS :

Notre présence aux USA et en Chine, via nos filiales, répond à une demande d'Airbus.
Cette présence permet de capter de nouveaux marchés (Boeing et Comac).
La Direction précise que ces deux filiales, y compris maintenant la Chine, sont actuellement rentables.
Le lancement d'une activité au Canada est, à ce stade, toujours en pourparler.

Référencement ME3S :

Selon la direction, notre référencement ME3S nous a permis de conserver notre statut de sous-traitant Airbus de rang 1, sur les activités Manufacturing Engineering.
La direction précise que le partenariat avec l'entreprise Quest Global ne constitue pas une délocalisation d'activité en Inde, mais plutôt une extension de nouvelles activités supplémentaires en Inde.
L'acquisition de la société Ylipson, pré-requis à ce référencement, nous permet de nous positionner sur de nouveaux marchés sur lesquels nous n'étions pas présents. Cependant cette société n'est toujours pas rentable à ce jour.

Nouvelle activité à venir sur la FAL A330 :

Une nouvelle activité de montage de sièges en cabines a été gagnée et devrait démarrer en avril 2024 sur la FAL A330 Toulouse.

Retours salon du Bourget :

Selon la direction commerciale, la remontée des cadences de l'industrie aéronautique est synonyme de perspectives positives pour notre société.
Notre présence lors du dernier salon du Bourget était incontournable puisque nous sommes un partenaire majeur des principaux acteurs du secteur de l'industrie aéronautique.

Accidents du travail, prime d'intéressement :

Le deuxième paramètre de la nouvelle formule de calcul de l'intéressement devrait être validé puisque le taux de fréquence de l'exercice 2022/2023 (clos le 30 septembre) est en dessous de l'objectif d'accidents de travail.

La direction se veut prudente et préfère attendre que la remontée des chiffres de l'année écoulée soit totalement achevée avant de se prononcer. Cependant elle juge le taux de fréquence "plutôt favorable" au regard du déclenchement de la formule de calcul de l'intéressement.

Carte pressing 5 à Sec :

Suite à nos nombreuses sollicitations et alertes régulières sur le sujet du manque de points, la direction entend enfin nos arguments et nous informe que le volume de points des cartes pressing 5 à Sec sera prochainement augmenté de +15%.

Une communication sera faite par le marketing.

Reste la problématique sur les sites de Marignane et Saint Nazaire de la distance trop importante entre le lieu de travail et les pressings compatibles avec la carte. Et plus généralement du manque de pressings compatibles 5 à Sec y compris sur la zone de Toulouse.

De ce fait, depuis le changement de prestataire, de nombreux salariés ont renoncé à utiliser leur carte.



Compte rendu
Non exhaustif et succinct
Réunion CSE du 30/10/23

BLAGNAC, le 06/11/2023

Notification des emplois aux salariés :

La remise de votre courrier, contenant votre fiche emploi et coefficient associé vous a été faite.

282 salariés ont demandé des explications par email concernant le classement retenu de leur emploi.

De très nombreux salariés ont également demandé, à l'adresse changeonair@derichebourg.com des renseignements sur la mise en place de la nouvelle convention. Le service RH répondra à toutes les questions, même si la réponse ne sera pas forcément faite dans l'instant, compte tenu du volume important de demandes.

Sachez qu'à chaque modification ou changement de votre emploi, vous aurez à nouveau la possibilité de demander des explications par email, dans le délai d'un mois à partir de la notification.

Si vous constatez une incohérence, que vous avez une incompréhension sur le contenu de votre fiche emploi, ou qu'une de vos activités synonyme de prise de responsabilité n'est pas correctement retranscrite dans votre fiche emploi, rapprochez-vous de votre manager, à l'oral ou à l'écrit.

Selon l'article 63.2.3, si une modification de la fiche emploi intervient, avec accord express de l'employeur, alors l'employeur a l'obligation de réétudier la cotation.

Cartographie des emplois :

Depuis que les salariés connaissent la classification de leur emploi, ils sont nombreux à avoir logiquement demandé à évoluer vers un emploi mieux classé.

Pour **FO DAS**, encourager la mobilité interne, via des montées en compétences ou des passerelles emplois, doit être un des objectifs de cette nouvelle convention collective.

La direction comprend nos arguments et s'engage à ce que la cartographie des emplois (document qui recense tous les emplois de la société avec le coefficient associé) soit officialisée en janvier 2024.

Avancement négociations accords nouvelle convention collective :

3 accords ont été signés : Durée et organisation du temps de travail, Congés Payés et CET

Pour retrouver l'analyse de **FO DAS** de ces 3 accords, rdv sur notre site :

www.fo-das.fr / Menu / Nouvelle convention collective / Accords DAS

La négociation de l'accord relatif aux organisations particulières du travail (prime 3*8, VSD, travail de nuit, posté, dimanches, jours fériés, prime 6 jours/7) devrait prochainement aboutir. Notre revendication sur la valorisation du travail de nuit systématique semble bien engagée avec la validation d'une prime par notre directeur, mais nous restons prudents car l'accord n'est pas encore signé.

L'accord sur la prime 285 expert (signé en 2014) étant dénoncé, il ne s'appliquera plus au 1er janvier 2024.

À **FO DAS**, nous avons des propositions concrètes pour trouver une alternative, nous espérons être entendus par notre Direction.